

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM)

DÉFINITION ET ANALYSE DE L'ACTIVITE

1. DÉFINITIONS

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) est un agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant.

Les missions des « ATSEM » sont définies par le décret n°92-850 du 28 aout 1992, modifié leur attribue une triple mission :

- L'accueil et l'hygiène des enfants, ainsi que l'entretien des locaux et du matériel qui leur sont destinés,
- L'aide pédagogique et l'assistance du personnel enseignant sur le temps scolaire,
- La surveillance et l'assistance sur le temps périscolaire (cantine, récréation et garderie).

L'activité varie en fonction des collectivités. En effet, les ATSEM sont placés sous la responsabilité de l'autorité territoriale. Toutefois, pendant le temps scolaire, les ATSEM sont sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'établissement et sous la responsabilité directe de l'enseignant qu'ils assistent.



2. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

La fonction de l'ATSEM consiste à assister le personnel enseignant des écoles maternelles dans les tâches suivantes, en particulier :

- Accueillir les enfants dans la classe et/ou en garderie ;
- Aider les enfants à s'habiller et à se déshabiller ;
- Préparer et participer aux activités récréatives et pédagogiques avec l'enseignant ;
- Accompagner les enfants aux sanitaires ;
- Aider et encadrer les enfants dans la prise de repas ;
- Surveiller l'interclasse de midi et les siestes ;
- Effectuer le nettoyage, l'entretien, la remise en ordre des locaux et du matériel utilisé pour les différentes activités ;
- Assurer le nettoyage approfondi des locaux et des matériels aux différentes vacances scolaires ;
- Préparer les locaux et le matériel utilisé par les enfants (activités manuelles, mise en place et rangement des lits pour la sieste...) ;
- Gérer les linges de lit de la sieste...

L'ATSEM peut aussi être appelé à accompagner et à encadrer les enfants lors de sorties éducatives ou à assurer d'autres services périscolaires (garderie, service de cantine...).

Le temps de présence et de travail journalier peut couvrir une forte amplitude horaire, de l'accueil des enfants le matin avant la classe jusqu'à la fin des activités périscolaires, voire au temps de ménage qui peut se placer en fin de journée.

RISQUES

Les ATSEM sont soumis à un certain nombre de risques pouvant entraîner des accidents de service ou des maladies professionnelles.

1. LES RISQUES LIES AUX CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES, RELATIONNELLES ET A LA CHARGE DE TRAVAIL

Les contraintes organisationnelles :

- Fragmentation des tâches ;
- Repas de midi, pris en horaire décalé si les ATSEM sont amenés à s'occuper des enfants en cantine ;
- Amplitude horaire (tôt le matin et tard le soir).

Les contraintes relationnelles :

- Attachement affectif aux enfants ;
- Relations avec les instituteurs, la direction et la collectivité (positionnement difficile de l'ATSEM entre les 2 directions) ;
- Relations avec les familles.

Les contraintes augmentant la charge mentale (facteurs de stress et de fatigue) :

- Le bruit (pleurs, cris dans l'établissement ou la cour de récréation) ;
- La vigilance ;
- La disponibilité continue auprès des enfants ;
- Gestion d'enfant présentant des pathologies, handicaps divers sans formations particulières.

2. RISQUE PHYSIQUES

Les risques liés aux manutentions manuelles et aux postures :

- Le soulèvement et le déplacement de mobilier adapté aux enfants, de matériel de classe, de chaises de cantine, de couchettes pour la sieste (rangement fréquent) ;
- Le soulèvement et le port d'enfants, l'habillage et déshabillage des enfants ;
- La manipulation d'appareils électroménagers (aspirateur, auto-laveuse...) et autres matériels de nettoyage (balais, seaux... lorsque les agents ne disposent pas de chariot de ménage) ;
- La manipulation des poubelles et autres déchets ;
- Les postures contraignantes et faux mouvements (à genoux, accroupi, penché en avant, bras en élévation, travail debout prolongé, piétinement...) pour réaliser les différentes tâches ;
- Les gestes répétitifs (couverture des livres, collage, découpage, taille des crayons...).

Les conséquences possibles sont des maux de dos et des affections des os et/ou des articulations.

Les risques de chute de plain-pied :

- Glissade sur un sol mouillé, chute sur un sol encombré ou glissant, heurt avec des objets gênant le déplacement.

Le risque de chute de hauteur / avec dénivellation :

- Lié à l'environnement (intervention dans les escaliers, pentes, dénivelé...), mais aussi à la réalisation de travaux divers (ex : nettoyage des vitres, de poussières sur armoire, décoration des salles de classe...) nécessitant l'accès en hauteur ;
- Utilisation de moyens d'accès non adaptés ou en mauvais état, ou utilisation de moyens de fortune (ex : chaises, tables...) pour réaliser l'intervention.

Le risque électrique :

- Utilisation d'appareils électriques ou de simples interrupteurs (état de l'installation électrique et des appareils : défaut d'isolation des câbles, installations vétustes, prises détériorées...);
- Le risque électrique est augmenté par la présence d'eau à proximité (sur le sol, pièces d'eau, agent avec les mains mouillées...).

Les risques liés à l'ambiance des locaux de travail :

- Les locaux où interviennent les agents peuvent ne pas être chauffés ou bien trop chauffés (pour le confort des enfants) pouvant provoquer gêne ou inconfort. Il peut s'agir aussi d'un défaut de lumière en certains endroits ou au contraire une luminosité trop importante.

3. RISQUE CHIMIQUES

Ils sont liés à l'utilisation de divers produits :

- Désinfectants ;
- Produits de nettoyage ;
- Détartrants ;
- Produits nettoyants pour les tableaux ;
- Décapants (avant la pose de cire) ...



Les conséquences de cette exposition peuvent aller de l'irritation cutanée à la brûlure chimique grave, des risques d'allergie ou d'irritation respiratoire à l'intoxication aigüe.

4. RISQUE BIOLOGIQUES ET INFECTIEUX

Certains agents infectieux et parasitaires peuvent être en cause, du fait du contact prolongé et répété avec des jeunes enfants (poux, maladies infantiles...) et du contact avec des excréments ou vêtements souillés, avec les enfants à changer ou à doucher.

MOYENS DE PRÉVENTION

La réduction des risques professionnels repose sur trois niveaux d'actions :

- Humain ;
- Organisationnel ;
- Technique.

L'évaluation des risques professionnels et sa traduction dans un document unique, obligation réglementaire et point de départ d'une réelle démarche de prévention, permet de mieux cerner les risques spécifiques liés à certaines activités et de prendre les mesures de prévention adaptées et efficaces.

Humains

- Recruter des ATSEM titulaires du concours ;
- S'assurer que les agents accèdent à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Réaliser l'accueil des ATSEM :
 - Définir clairement les tâches et consignes de l'ATSEM via un accueil / formation : présenter le règlement intérieur de l'établissement scolaire concerné, le livret d'accueil et le règlement intérieur s'adressant aux agents de la collectivité-employeur, les fiches de postes et les consignes de sécurité propres au poste d'ATSEM ;
 - Fournir des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et former les agents à leur utilisation et à leur entretien ;
 - Établir des consignes en cas d'accident ou incident.
- Organiser des formations adaptées à la réalisation en sécurité de leurs différentes tâches, le cas échéant :
 - Formation aux gestes et postures de sécurité dans le travail (formation PRAP) ;
 - Formations à la conduite à tenir en cas d'urgence (secourisme, incendie...) ;
 - Sensibilisation sur les consignes d'évacuation et les moyens d'alerte (pendant les périodes scolaires et en dehors des horaires normaux) ;
 - Formation aux techniques d'entretien des locaux et à l'utilisation de certains équipements ;
 - Sensibilisation au risque chimique (utilisation des produits chimiques et mode de stockage).

Organisationnels

- Prévision et planification du travail réel : réaliser les fiches de poste pour les ATSEM, en concertation entre la direction de l'établissement scolaire et l'autorité territoriale ;
- Mettre en place un registre d'observations hygiène et sécurité entre l'autorité territoriale et/ou le directeur d'école et les ATSEM ;
- Procéder régulièrement à l'évaluation des besoins (présence en classe, préparation des ateliers, entretien des locaux etc.) sur le poste afin d'ajuster les plannings et mieux répartir la charge de travail et d'organiser son temps dans la semaine.
- Echanger avec l'enseignant de l'ATSEM pour l'informer des absences éventuelles de l'agent au cours de l'année scolaire. Prévenir l'ensemble des membres de l'école des effets de cette absence (répartition des tâches avec les autres membres de l'équipe, non présentiel en classe, remplacement extérieur ponctuel etc.) ;
- Définir des protocoles pour permettre d'absorber temporairement l'absence et de faciliter le remplacement de dernière minute ;
- Définir une priorisation dans les tâches : celles qui doivent être réalisées quotidiennement, hebdomadairement, ponctuellement ;
- En cas de besoin, mobiliser le service des missions temporaires de votre CDG ;

A plus long terme :

- Interroger et analyser sur les motifs des absences sur le service et notamment leur récurrences/fréquences ;
- Mettre en œuvre des mesures préventives visant à adapter les pratiques et limiter la survenance d'arrêts ;
- Anticiper la reprise par suite d'absence afin de faciliter le retour de l'agent dans son poste.

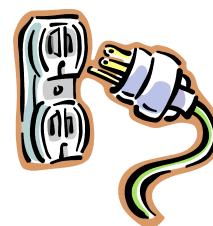
Techniques

- **Etre rigoureux sur l'ordre, le rangement et la propreté des locaux :**
Il est nécessaire de veiller à ce que les voies de circulation (couloirs, escaliers,) soient dégagées de tout objet encombrant et signaler les zones glissantes, notamment les zones humides venant d'être nettoyées ; Désencombrer les espaces en lien étroit avec l'enseignant en charge de la classe pour faciliter le rangement et l'entretien des locaux
- **Matériels d'entretien :** mettre à disposition des matériels d'entretien professionnels et adaptés aux espaces parfois particulièrement exigus et encombrés, notamment en classe (technique de la pré imprégnation, aspirateur peu encombrant et maniable, balais courbés « sloopy », équipements télescopiques, balayette/pelle «aéroport» etc.) ;
- **En classe :**
 - Choisir un mobilier léger, peu encombrant et adapté au lieu et aux activités (tables de formes pratiques pour les ateliers, chaises légères et faciles à monter sur les tables pour l'entretien...) ;
 - Utiliser des tabourets à hauteur réglable pour adulte lors de l'accompagnement des ateliers et pour l'aide à l'habillage ou encore le soin des petits «bobos» ;
 - Installer des rangements sur roulettes et idéalement à hauteur d'adulte pour faciliter l'accès aux jeux/outils mais également faciliter l'entretien des sols ;
 - Installer des éviers à hauteur d'adulte ;
 - Utiliser des taille-crayons électriques, des ciseaux « ergonomiques », des massicots ;
 - Choisir des matériaux prêts à l'emploi pour limiter les préparations répétitives et chronophages ;
 - Trouver le meilleur compromis avec l'enseignant pour l'aménagement de l'espace, permettant de répondre aux besoins pédagogiques tout en facilitant la circulation entre les tables / les enfants mais également rendant plus simple l'entretien des locaux.
- **Porter les EPI (Equipements de Protection Individuelle), à savoir :**
 - Des vêtements et équipements de travail contre le risque de salissure et de projection de produits (blouse, lunettes de protection...) ;
 - Des gants de protection spécifiques contre les risques d'irritation cutanée ou de brûlure liés à l'utilisation de produits (gants à protection chimique si utilisation de produits dangereux. Prévoir des gants à usage unique pour tout le reste) ;
 - Des chaussures de sécurité fermées, coquées à semelles antidérapantes.
- **Concernant le conditionnement, le stockage et l'utilisation des produits chimiques :**
 - À l'achat, choisir chaque produit d'entretien en tenant compte des critères suivants :
 - ⇒ Sa dangerosité ;
 - ⇒ Son efficacité ;
 - ⇒ Sa conformité ;
 - ⇒ Les contraintes qu'il génère pour l'agent (ex. : port d'EPI, odeurs...) ;
 - ⇒ Son coût.

- Les produits d'entretien doivent être stockés par catégorie dans un local spécifique correctement ventilé pour de grandes quantités ou dans une armoire fermant à clef pour de faibles quantités ;
- Les produits doivent être conditionnés dans des emballages spécifiques et correctement étiquetés. Les renseignements inscrits sur les étiquettes et les Fiches de Données de Sécurité (FDS) doivent être portés à la connaissance des utilisateurs et lus avant leur utilisation. Il est nécessaire de transmettre ces documents au médecin de prévention, pour information ;
- Lors des opérations de transvasement ou de division de produits, veiller à multiplier les étiquettes de danger sur chaque emballage. Utiliser un entonnoir pour transvaser. Les bouteilles et emballages alimentaires ne doivent jamais servir au conditionnement des produits d'entretien ;
- Veiller à ne jamais mélanger des produits de natures différentes (risque de réaction) ;
- Lors des dosages, toujours verser le produit dans l'eau et non l'eau dans le produit pour éviter les projections et une réaction chimique dangereuse ;
- Aérer au maximum les locaux où sont appliqués les produits ;
- L'utilisation de l'eau de javel est souvent déconseillée car ce produit est délicat à utiliser et engendre beaucoup d'erreurs (mélanges dangereux avec d'autres produits, dilution uniquement avec de l'eau froide, dates de péremption souvent dépassées, action souvent incomplète pour une désinfection efficace). Il existe des produits de substitution plus efficaces et moins dangereux (produits détergents-désinfectants).

■ Concernant les appareils électriques utilisés :

- Les machines électriques utilisées en milieu humide (mono brosse, auto laveuse...) doivent respecter la norme d'isolation de « classe II » ;
- Les appareils électriques ne doivent pas être débranchés en tirant sur le cordon ou avec des mains humides ;
- N'utiliser que des rallonges étanches et non défectueuses ;
- Le câble d'alimentation doit passer derrière l'agent ou sur l'épaule pour éviter d'endommager la machine ou d'électrocuter l'agent ;
- La machine doit toujours être débranchée à la fin de l'utilisation et avant de changer les accessoires (brosse, disque...) ;
- Vérifier et entretenir périodiquement les machines suivant les prescriptions indiquées dans la notice d'utilisation du constructeur.



■ Concernant la réalisation de travaux en hauteur (nettoyage de vitres, d'armoires...) :

- Fournir, conformément à l'évaluation des risques réalisée et au document unique, les outils de travail adaptés pour accéder aux zones situées en hauteur ;
- Proscrire l'utilisation des moyens de fortune (chaise, tabouret,) ;
- Utiliser des outils à manche télescopique pour des endroits difficiles d'accès, vitres hautes ; si cela s'avère impossible, utiliser une plate-forme individuelle roulante légère (PIRL) adaptée aux travaux de faible hauteur ou des escabeaux sécurisés. Pour les vitres extérieures inaccessibles, engager une réflexion avec les équipes pour l'utilisation d'une nacelle (nécessitant un CACES spécifique) ou bien faire appel à un prestataire extérieur (rédiger un plan de prévention avec l'entreprise extérieure) ;
- Pour les travaux en hauteur, travailler en binôme.

■ Concernant la réalisation des manutentions et les postures contraignantes :

- Limiter les manutentions et contraintes posturales en choisissant les chariots d'entretien en fonction des besoins (transport de matériel, lavage des sols, collecte des déchets...) ;
- Équiper les seaux de presse pour ne pas essorer les franges à la main et pour éviter les postures contraignantes ; ou la méthode par pré-impregnation ;

- Stocker et utiliser du matériel adapté dans un local à chaque niveau (chariot, point d'eau, roulettes pour déplacer les meubles,), d'autant plus s'il n'y a pas d'ascenseur ;
- Disposer les différents éléments du matériel de nettoyage de manière à être aisément accessibles ; Si l'école est sur plusieurs niveaux, mettre à disposition du matériel sur chacun des niveaux pour éviter les contraintes répétées liées au déplacement des matériels ;
- Pour les opérations de manutention des charges (déplacement d'un meuble, port de matériel, manipulation de sacs de déchets), le travail à deux sera privilégié.
Lors du grand nettoyage de l'école durant les vacances scolaires, si possible organiser le déplacement du mobilier avec les différents services de la collectivité (service technique par exemple) ;
- Pour identifier de nouveaux matériels ou mobiliers, rapprochez-vous des fournisseurs afin qu'ils vous fassent bénéficier de démonstration et essais. Exemple pour les chaises, acquérir des chaises légères et faciles à monter sur les tables.
- Intégrer systématiquement les agents dès la définition des besoins, les projets d'achats, les projets de réorganisation et de conception de locaux le plus tôt possible.

- **Avoir un moyen de communication** afin de pouvoir contacter la hiérarchie et/ou les secours ;

- **Respecter des règles d'hygiène strictes ainsi que les procédures d'urgence :**

Dans tous les cas :

- Lavage des mains après la manipulation des produits ;
- Lavage des gants réutilisables avant de les quitter et du matériel après l'avoir utilisé ;
- Port des vêtements de travail, nettoyés régulièrement et rangés dans une armoire individuelle prévue à cet effet ;
- En cas d'épidémie, renforcer les mesures de nettoyage, utiliser davantage d'équipements de protection individuelle et appliquer, si possible, des protocoles spécifiques comme la distanciation sociale ou la réduction des effectifs présents en même temps.



- **Maintenir un chauffage suffisant** pendant les congés scolaires pour que le personnel ATSEM puisse intervenir dans de bonnes conditions ;

- **Concernant le risque infectieux :**

- Porter des gants hygiéniques à usage unique et une tenue de travail (blouse correctement entretenue) ;
- Avoir une hygiène parfaite des mains ;
- S'assurer de la mise à jour des vaccinations obligatoires et recommandées (demander des précisions au médecin du travail) ;
- Aérer régulièrement pour renouveler l'air et diminuer la concentration d'agents pathogènes ;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les poignées de portes, les interrupteurs, les tirettes de chasse d'eau, les tables et les jouets.